



## **Concours du second degré**

### **Rapport de jury**

---

## **CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (CAPLP)**

## **ET CONCOURS D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (CAER-CAPLP)**

### **SECTION : LETTRES – HISTOIRE - GEOGRAPHIE**

### **SESSION 2015**

Rapport de jury présenté par :  
Olivier BARBARANT, Inspecteur général de l'Education nationale,  
Président du Jury  
et  
Catherine BIAGGI, Inspectrice générale de l'Education nationale,  
Vice-Présidente

- **PRÉSENTATION DU CONCOURS**

- 1. COMPOSITION DU JURY**

**Président**

M. Olivier BARBARANT – IGEN Lettres

**Vice-présidente**

Mme Catherine BIAGGI - IGEN Histoire-Géographie

**Secrétaires généraux**

Mme Marie-Danielle MINIER - IEN Lettres

M. Olivier APOLLON – IEN Histoire-Géographie

**Membres du jury**

Françoise ANDRIEU -- Eric BARJOLLE – Michel BILGER – Catherine CAILLE-CATTIN - Chantal DONADEY – Blandine DUBREUIL – Emmanuel DUBU - Ingrid DUPLAQUET – Nadia GILARD – Christophe GLOTAÏN - Catherine LAMBOLEY - Cyrille LARAT – Christine LAUER - Marina LAURENT - Roger MASSÉ – Anne MENCE - Philippe MULOT – Karine RAVEAU – Arnaud ROLLAND – Roselyne SCHNEIDER - Iacovina SCLAVOU - Daniel SÉNÉCHAL – Nathalie TOPALIAN - Françoise VARISCO.

## 2. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

### **PLP INTERNE (PUBLIC)**

Nombre de postes : 20

Nombre de candidats admissibles : 51

Nombre de candidats non éliminés : 41

Nombre de candidats admis sur liste principale : 20 (soit : 49 % des non éliminés).

Barre de la liste principale : 09.00/ 20.

Moyenne des candidats non éliminés : 9.34 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 11.66 / 20)

### **ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION PLP (PRIVE)**

Nombre de postes : 33

Nombre de candidats admissibles : 68

Nombre de candidats non éliminés : 57

Nombre de candidats admis sur liste principale : 33 Soit : 58 % des non éliminés.

Barre de la liste principale : 08.50 / 20.

Moyenne des candidats non éliminés : 8,89 / 20)

Moyenne des candidats admis sur liste principale : 10,49 / 20)

**• ADMISSIBILITÉ**  
**DOSSIER DE RECONNAISSANCE**  
**DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**  
**(RAEP)**

**DÉFINITION REGLEMENTAIRE**

L'arrêté du 27 avril 2011 publié au JO du 3 mai 2011 présente les modalités d'organisation du concours interne et du CAER.

**A. – Epreuve d'admissibilité**

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle définie à l'annexe II bis (coefficient 3), portant au choix du candidat au moment de l'inscription soit sur le français, soit sur l'histoire ou la géographie.

Le candidat a le choix, pour la valence histoire et géographie, de traiter une situation relative à l'histoire ou à la géographie.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, écrit en français, comporte deux parties :

Première partie (2 pages dactylographiées maximum) : Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement du français, de l'histoire ou de la géographie.

Seconde partie (6 pages dactylographiées maximum) : Le candidat choisit une situation d'apprentissage qu'il a mise en œuvre pendant son cursus professionnel et qui lui paraît significative au regard des objectifs de l'enseignement pour le niveau dans lequel il intervient ou est intervenu et pour le public d'élèves qui lui a été confié.

Typographie et mise en page :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm. On évitera toute reliure épaisse et pondéreuse pour ce dossier.

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

## ATTENTES DU JURY

Les attentes du jury ont été précisées dans une note mise en ligne sur le site du ministère pour les concours langues vivantes – lettres et lettres – histoire, dont le texte est rappelé ci-dessous.

« Le jury attend tout d’abord des candidats que leur analyse témoigne d’une bonne connaissance de la discipline. Cela suppose de connaître ses différentes composantes, ses enjeux, ses programmes et les compétences que la discipline a pour objectif de faire acquérir aux élèves, mais également de maîtriser les savoirs académiques et les choix théoriques essentiels que supposent ces programmes.

Cette connaissance doit être accompagnée d’une réflexion d’ordre didactique pour fonder, au regard de la discipline choisie, une véritable analyse de l’activité décrite dans le dossier, au regard des objectifs de la discipline choisie.

Le candidat veillera ainsi à évoquer les éléments qui ont présidé aux choix d’enseignement (programmes, projet pédagogique de l’année ou de la période, acquis des élèves, références bibliographiques), les objectifs des séance(s) ou séquence(s) qui font l’objet du compte rendu, les supports et les modalités choisies pour réaliser ces objectifs. Il évaluera le déroulement de la réalisation pédagogique choisie ainsi que les résultats obtenus au regard des choix initiaux et des objectifs visés.

Le jury attend également une analyse pédagogique de l’expérience d’enseignement, analyse que le candidat veillera à ne pas confondre avec l’analyse didactique.

Le jury sera sensible avant tout à la prise de distance par rapport à l’expérience d’enseignement évoquée : il s’agit moins en effet de rendre compte d’une expérience d’enseignement « modèle » et/ou réussie dans tous ses aspects que d’être capable d’une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

De même, le jury n’entend pas privilégier telle réalisation pédagogique plutôt que telle autre : ces réalisations peuvent être de durée variée, devant des groupes de niveau et de taille également variés, mais doivent concerner la discipline choisie et être fondées sur une réelle réflexion didactique. Il faut éviter cependant, étant donné la longueur de l’écrit demandé (6 pages), de tomber à la fois dans l’écueil d’une micro-analyse détaillée d’une séance qui ne serait pas rattachée à une séquence et dans celui d’une analyse, forcément trop rapide, de l’ensemble des séquences d’une année scolaire. Peuvent également être envisagées des expériences conduites dans le cadre de l’accompagnement personnalisé, des enseignements généraux liés à la spécialité, dans celui de projets pluridisciplinaires ou dans d’autres réalisations (ateliers, projets disciplinaires de longue durée...). Quelle que soit la réalisation retenue par le candidat, c’est la pertinence du choix au regard des enjeux disciplinaires qui sera appréciée.

Le jury sera également attentif à la précision et à la clarté du compte rendu de l’expérience choisie : le jury doit pouvoir se faire une idée précise de l’expérience d’enseignement qui a été conduite afin d’en apprécier ensuite l’analyse. Sans se perdre dans les détails, le candidat veillera donc à donner au jury tous les éléments dont il a besoin pour se représenter et comprendre ce qui a été réalisé. Le jury pourra d’ailleurs demander des compléments d’information au moment de l’épreuve orale s’il souhaite revenir sur le dossier.

S’agissant de candidats à un CAPLP comprenant une valence « lettres » qui auront à enseigner la maîtrise de la langue, la qualité de l’expression et la maîtrise de l’orthographe et de la syntaxe sont des pré requis auxquels le jury veillera avec une très grande rigueur. Seront appréciés également la qualité et la clarté de la présentation formelle ainsi que la maîtrise du traitement de texte qu’elle manifeste.

Pour éclairer le jury et étayer ses analyses, le candidat pourra joindre des documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite. Ces documents et travaux peuvent être de nature variée : plan de séquence, documents de travail des élèves, sujet(s) de devoir ou exercices, copie corrigée, transcription d'oral, programme de travail personnalisé... C'est la pertinence du choix et l'intérêt des documents au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les critères d'appréciation du jury porteront donc sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite au regard de la discipline choisie et de ses enjeux
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite, maîtrise qui se manifestera par une mise en perspective de l'activité appuyée sur les connaissances académiques, la connaissance des programmes et de leurs finalités, du socle de compétences et de ses finalités, ainsi que la prise en compte de l'organisation des apprentissages dans le temps et dans le cursus scolaire
- la structuration du propos ainsi que la précision et la clarté du compte rendu de l'activité décrite
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée, incluant la capacité à l'analyse didactique et la distinction entre analyse didactique et analyse pédagogique
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe »

## **CONSTATS FAITS LORS DE LA SESSION 2015**

### **I. La rédaction des dossiers :**

Le jury a lu des dossiers très divers, et inégaux, aussi bien dans leur qualité rédactionnelle que dans leur forme. Rappelons donc en premier lieu que c'est au travers d'une langue claire qu'est formulée, et que peut donc être évaluée, la pertinence de la réflexion. Une démarche pédagogique intéressante ne peut être véritablement appréhendée dans une rédaction approximative, tant du point de vue de la syntaxe que du lexique. La maîtrise de la langue étant une compétence fondamentale de la part d'enseignants, aucune tolérance n'est de mise dans ce domaine, et l'on peut attendre d'un dossier rédigé sans contraintes horaires qu'il donne lieu à un nombre suffisant de relectures pour éviter les incorrections syntaxiques, les erreurs orthographiques et même les abondantes coquilles typographiques.

La qualité de l'expression est également tributaire du vocabulaire employé. Il convient donc de mettre en garde contre une tendance à utiliser des notions empruntées, sans discernement ni maîtrise, aux sciences de l'éducation, à la psychologie et, pour la session 2015 particulièrement, à la psychologie cognitive. Cette surabondance relevant sans doute d'un malentendu sur les attentes, il convient de le lever clairement : parce qu'il a le plus grand respect pour les apports de la recherche, le jury ne manifeste bien évidemment aucune préférence pour telle ou telle école ou théorie. Il est en revanche dommageable de voir des notions dénaturées par un emploi abusif et hors de propos. Surtout, l'on n'attend en aucune manière des compétences d'un enseignant qu'il se réclame, pour chaque situation d'apprentissage, de tout un arsenal théorique, dont l'articulation directe avec une pratique pédagogique concrète réclame dans tous les cas une réflexion prudente. Une pensée claire, formulée en termes simples et accessibles – comme ils devraient l'être aussi à destination des élèves – sera toujours préférable à toute ostentation techniciste et inadéquate. L'on ne saurait donc trop conseiller d'éviter un jargon virant de manière caricaturale au charabia pédagogique et didactique, et faisant écran à la netteté d'une réflexion qui se montrera d'autant plus efficace que produite avec des mots dont le candidat maîtrise pleinement le sens.

## II. La construction et le développement des dossiers :

La **première partie** consiste, comme le texte de cadrage le précise, en une *description* du parcours professionnel accompli. Il est attendu que le candidat trouve un équilibre entre la présentation synthétique de son parcours et un bilan de ses expériences professionnelles dans la perspective du concours présenté. Les développements très narratifs qui ont été observés peinent encore trop souvent à dégager succinctement les acquis du cheminement effectué. Aussi est-ce la notion même d'« expérience professionnelle » qu'il convient de cerner avant de procéder à la rédaction : une énumération d'activités dit un parcours, mais l'expérience professionnelle au sens plein du terme naît du regard réflexif porté sur les compétences que ce parcours a permis de construire et de développer. C'est donc en mettant en lien de manière probante les compétences acquises et les activités effectuées que cette première partie peut devenir véritablement éclairante.

La **deuxième partie** doit procéder à l'analyse d'une situation d'apprentissage. Elle présente le plus souvent des défauts majeurs : l'on raconte ou l'on décrit, avec une foule de détails, sans mise en perspective de la situation d'apprentissage. Le mot clé de cette partie décisive du rapport est cependant celui d'« analyse », terme qui suppose qu'une réflexion soit conduite sur les objectifs, les contenus, la démarche adoptée, l'étude des résultats escomptés et obtenus.

Par ailleurs, le bilan de cette session ne peut que revenir sur l'avertissement donné dans les précédents rapports, qui mettait en garde sur « le caractère manifestement peu authentique de certains dossiers, qui empruntent des situations pédagogiques à des sites internet dédiés et se les approprient en omettant de le signaler ». A cette pratique disqualifiante s'ajoute pour d'autres dossiers le recours à des séquences purement artificielles, qui se retrouvent absolument semblables d'un dossier à l'autre, sans que leur prétendue mise en œuvre dans des classes différentes donne lieu aux modulations ou adaptations que tout passage à la réalisation concrète aurait nécessairement produites.

Devant de telles dérives, il a été demandé au jury, lors des corrections, d'accorder une attention toute particulière à la mention des sources, mais aussi à la faisabilité des situations d'apprentissage décrites. Le rapport entre le contenu de l'activité et le temps dont on déclare qu'il lui fut consacré, s'est ainsi dans certains dossiers révélé aberrant. Rappelons donc que l'objet du dossier n'est pas de construire la fiction d'un enseignant miraculeusement efficace, au point de traiter le programme annuel en une séquence, mais de mettre au jour des qualités d'analyse et de réflexion sur une situation professionnelle. Si l'on comprend évidemment la tentation de sélectionner, dans les activités accomplies, celle dont le candidat pense qu'elle a donné lieu à certaine réussite, il reste que l'analyse critique de sa pratique est pour un professeur une compétence plus essentielle que l'autosatisfaction. Travaillant sur un matériau humain, et avec la complexité du nombre et des singularités individuelles, toute situation pédagogique, même la plus apparemment « réussie », peut toujours être améliorée. Sans sombrer à l'inverse dans une forme d'autocritique systématique, il s'agit de faire preuve de discernement et de réflexion, non de promotion aveuglée pour telle ou telle démarche.

De ce point de vue, la réflexion sur le contexte d'enseignement et sur l'adéquation entre l'objectif et la classe est assurément déterminante. Une telle analyse peut cependant être menée brièvement. Or le jury s'est trouvé confronté, cette année encore, à la description des élèves composant la classe mentionnée dans l'exemple de séquence (les élèves qui sont orientés par défaut dans cette formation, les primo arrivants, les élèves agités, ...), description qui occupe parfois deux pages. Ces longues présentations des contextes dérivent qui plus est vers la déploration générale sur les conditions d'exercice et la « faiblesse du niveau » hors de propos. On peut expliquer en une phrase que le public est hétérogène et, de là, expliquer les choix de construction des notions à aborder, des exercices à réaliser, des traces écrites à conserver, en relation avec tel ou tel type de public. Le jury attend de savoir si le candidat a, ou non, la capacité à construire un apprentissage / à analyser la construction

d'un apprentissage en fonction des connaissances à faire acquérir et des capacités à développer chez des élèves.

Il n'est pas de projet sans une vision précise des contenus, qu'il s'agisse des savoirs disciplinaires ou des programmes d'enseignement. Sur ce point, la compréhension par les candidats des objectifs de formation dans les classes du lycée professionnel est essentielle. Elle repose sur une connaissance des programmes, connaissance qui ne peut être superficielle. De même, bien des candidats négligent les contenus scientifiques des valences dans lesquelles ils ont choisi de présenter une situation d'apprentissage. Le jury attend une présentation des connaissances fondamentales que les élèves doivent acquérir sur le sujet donné en fonction du niveau de classe concerné. Il convient donc de veiller à présenter les enjeux des éléments de programme, des notions, des connaissances, des capacités annoncées comme objets de travail pour les élèves, à être explicites dans leurs propos, à mettre en relation les démarches décrites avec les objectifs annoncés, à analyser ce que les élèves ont appris (connaissances, capacités), à proposer une analyse didactique et pédagogique de la situation d'apprentissage menée ou observée.

Les **annexes**, prévues pour éclairer le jury sur tel ou tel point du dossier, sont souvent sans véritable intérêt. Parfois on ne comprend pas pourquoi telle ou telle pièce est proposée en annexe ; parfois l'annexe est démesurée, jusqu'à prendre les proportions de l'intégralité d'un mémoire de maîtrise. Il arrive qu'elles comprennent des jugements portés par telle ou telle instance (chef d'établissement, formateur) sur les qualités du dossier ou du candidat. La note mise en ligne sur le site du Ministère et rappelée au début de ce rapport donne pourtant des indications précises sur le contenu possible des annexes. Elles ne relèvent pas de l'ornement ou d'une vaine inflation du nombre de pages, mais doivent être choisies en fonction de ce qu'elles éclairent et enrichissent du propos tenu.

Bilan :

Ces constatations, qui viennent après plusieurs sessions, ne peuvent donc que confirmer les directions préalablement données, et mettre en garde contre des erreurs ou des dérives d'autant plus dommageables qu'elles interviennent désormais après plusieurs années de définition et de cadrage des dossiers Raep. Tout en renvoyant aux rapports précédents avec lesquels la cohérence du jury est totale, l'on reprendra donc ici sous forme de brefs rappels les indications suivantes :

- L'expérience professionnelle relevant non seulement des activités exercées, mais de la mise au jour des compétences acquises au fil de ce cheminement, c'est ce travail de réflexion sur le passé professionnel qu'il convient intellectuellement de mener.
- Les dossiers relèvent, tant dans les deux parties que même dans les annexes, d'une visée argumentative, même lorsqu'ils passent comme de juste par de la narration ou de la description. Il convient donc, lors de leur rédaction, de se demander pourquoi l'on met en avant tel ou tel élément, ce qu'il apporte à la réflexion et à l'analyse.
- Quelques questions préalables simples, mais constamment à l'esprit des candidats, pourraient donc améliorer grandement la qualité des dossiers présentés. Pour la première partie : qu'ai-je appris à travers ce cheminement professionnel ? Pour la seconde : Quels objectifs de la situation d'apprentissage choisie ? En lien avec quels éléments des programmes ? En rapport avec quelles compétences fondamentales de la discipline, lorsqu'il s'agit d'une séquence disciplinaire ? Dans quel contexte ? Par quelle démarche ? Quel bilan critique, pour quelles raisons ? Pour les annexes : qu'apportent les documents retenus à la réflexion ?
- La réflexion et l'analyse étant les parts encore les plus fragiles des productions présentées, l'on rappellera qu'il n'est de réflexion pertinente que sur des connaissances précises. Pour la



seconde partie, il vaut donc mieux présenter un dossier véritablement personnel, mais que le candidat possède pleinement et sur lequel il peut exercer son jugement, qu'un modèle « idéal », le plus souvent emprunté, et dont la rédaction avoue peu à peu qu'il n'est pas maîtrisé ni compris.

- La rédaction ne relevant pas de la pure forme, mais traduisant une qualité d'expression relevant des compétences fondamentales du professeur, la rédaction du dossier requiert une vigilance particulière, tant pour ce qui est de la clarté du propos que pour ce qui relève du respect des normes (grammaticales, orthographiques, etc.) de la communication écrite.

## **C - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION**

Les candidats passent deux épreuves orales :

1 Français : explication et exploitation pédagogique d'un texte d'un auteur de langue française. L'épreuve inclut un temps d'interrogation relatif à la maîtrise de la langue française, comportant une question d'identification d'une forme ou d'une fonction grammaticale.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

2 Histoire - géographie : commentaire, analyse scientifique et utilisation pédagogique de documents se rapportant à l'histoire ou à la géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

Lors de l'entretien de l'épreuve d'admission correspondant à la valence choisie par le candidat pour le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle de l'épreuve d'admissibilité, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Coefficient 3.

## Valence Lettres :

### L'épreuve d'explication de texte et d'exploitation pédagogique

Rapport établi par Madame Nadia Gilard, Professeur de lycée professionnel.

En préalable, le jury de la valence *français* tient à souligner la nécessité de se préparer à cette épreuve et l'utilité de lire et relire les œuvres dans leur intégralité. Il souhaite rappeler aux candidats qu'ils sont aussi des professeurs de Lettres : dans la réalité, beaucoup d'entre eux le savent d'expérience, pour près des trois quarts, leur enseignement se fait dans cette discipline. En effet, trop nombreux sont les candidats qui lisent les textes littéraires proposés comme des documents historiques. Faut-il rappeler qu'une œuvre d'art n'est pas un document ? La littérature est affaire de sensibilité, d'inspirations d'une époque, d'un auteur et elle comporte une dimension esthétique, elle n'est pas un support de science où tout fait preuve et est explicatif et/ou descriptif. Si le professeur d'Histoire peut lui donner accessoirement ce statut pour illustrer les idées ou la sensibilité d'une époque, le professeur de Lettres doit se montrer capable de la considérer en tant qu'expression originale d'une sensibilité, d'y faire apprécier les pouvoirs de la langue, de la mise en forme des mots.

Bien des remarques et des conseils ont été mentionnés dans les rapports précédents, auxquels celui-ci peut d'abord renvoyer en rappelant l'utilité de leur lecture, notamment pour les recommandations générales de préparation. Il a été choisi ici, pour aider au mieux les candidats dans la compréhension de ce qu'ils ont précisément à faire lors de l'oral, de procéder par les différentes étapes de l'épreuve. On trouvera ainsi chaque fois une explication des attendus, un bilan de la session et des conseils de préparation comme de démarche.

#### **I. L'explication de texte :**

##### **Le choix du texte :**

Le candidat ayant d'abord à choisir entre deux textes, ce choix ne doit pas être hasardeux : de nombreux candidats se décident pour un texte parce que l'auteur leur est connu ou parce qu'ils pensent *a priori* que l'étude d'un extrait romanesque est plus aisée que celle d'un poème ou d'un passage d'une pièce de théâtre. Or on s'aperçoit que l'étude d'un extrait d'un monument littéraire comme *La Princesse de Clèves* ne fait pas sens si le candidat ne sait pas situer le passage dans le roman ou ne connaît pas les personnages. Si on ne connaît pas le trio Mme Clèves, M. de Clèves et M. de Nemours, il est effectivement difficile d'entendre les tourments de l'héroïne.

Le texte doit être choisi en fonction du goût personnel, mais il faut aussi être sûr de l'avoir bien compris. Trop de candidats se hasardent dans une analyse d'un texte dont ils n'ont pas compris le contexte, les intentions, encore moins les enjeux.

La présentation du texte constitue le premier contact avec le jury. Il s'agit, comme on le fait par ailleurs dans une classe, devant ses élèves, de donner l'envie, le désir d'entrer dans ce texte. Bien souvent on assiste à un long déroulé historique sans intérêt ou à un classement dans un courant littéraire qui n'est pas forcément celui de l'œuvre. L'extrait choisi doit être introduit et présenté ainsi que la problématique choisie (ce sont les axes de lecture).

Certains candidats ne pensent pas à lire ce qui précède et suit le passage dans l'œuvre qui est mise à leur disposition, il est pourtant éclairant de replacer ce dernier dans le développement de l'intrigue ou de la réflexion, ou encore, pour un recueil poétique, d'envisager sa place dans une suite. Ce manque de curiosité a été fatal aux candidats qui sont parfois tombés dans le contresens. Des notes permettent d'éclairer certains mots ou noms propres, il faut savoir les utiliser à bon escient : sans forcément les réciter, il convient de les avoir lues, et de les exploiter si besoin est. Un professeur de

Lettres est avant tout un lecteur attentif au détail du texte qui sait aussi s'appuyer pour préciser sa lecture sur les informations données notamment par le paratexte.

### **La lecture.**

Une bonne lecture est le signe d'une bonne compréhension du texte. On observe malheureusement que certains candidats peinent sur certains mots, ne respectent pas la ponctuation ou la rythme de la phrase, que le ton n'est pas toujours adapté. Un entraînement s'impose. Or même à tenir compte d'une anxiété compréhensible, liée à la situation de concours, le jury ne peut accepter d'un professeur de Lettres que sa lecture soit laborieuse, atone, voire fautive. On ne lit pas de la poésie comme du théâtre, on ne lit pas non plus un texte d'idées comme un texte romanesque, ni un texte comique comme un texte tragique.

Conseils :

La lecture est une pratique de classe qui est trop souvent négligée, et qui est pourtant décisive pour faire apprécier un texte et le faire éprouver avant toute analyse. Il est donc essentiel que les candidats se préparent à cette activité. Faire sentir les effets et les émotions par une lecture orale consciente et donc « préparée » est essentiel pour réussir cette rencontre avec le texte. Le candidat doit éviter cependant les dramatisations exagérées, parfois ridicules, ou un ton qui caricature le texte au lieu de le servir et de le donner à entendre.

### **L'analyse littéraire.**

Elle peut prendre deux formes : le commentaire littéraire ou l'explication linéaire. Le candidat annonce son choix. Nous rappelons que le jury n'a pas de préférence.

Cependant, s'il est annoncé un commentaire composé, il doit être réellement composé. Ainsi, à partir d'un extrait de l'Antigone d'Anouilh proposé au candidat, le plan suivant : 1) Antigone, 2) Créon, 3) le dialogue absurde, ne constitue pas un plan de commentaire, il ne s'agit pas en effet d'annoncer des axes sans contenu qui dissocient des personnages quand l'action théâtrale naît de leur affrontement, quand tout se joue dans le conflit entre un oncle monarque autoritaire mais sensible au compromis et une Antigone figure de la résistance et de la détermination. De même le plan ne doit-il pas simplement reprendre les parties du texte ou, pis encore, séparer le « fond » de la « forme » quand l'essentiel d'une analyse littéraire consiste à rendre compte de leur complète articulation.

Enfin, il faut se garder de plaquer des connaissances sur l'auteur ou le mouvement littéraire. De ce point de vue, le traitement réservé cette session à l'une des œuvres du XVIIIème siècle (la *Lettre sur les aveugles* de Diderot) a trop souvent conduit, faute d'une attention à la singularité du texte, à de constants contresens nés d'une vision caricaturale du Mouvement des Lumières. L'essai de Diderot se livre en effet à une réflexion sur les différentes perceptions du monde et s'interroge sur ce que les aveugles perdent ou gagnent par rapport aux voyants dans leur relation à la réalité. Cette réflexion à la fois physiologique et philosophique répond pleinement à son titre. Nombre de prestations ont plaqué sur les questions transparentes posées par Diderot une lecture tentant de débusquer des allusions politiques dans des passages d'abord centrés sur la perception physique. On rappellera donc que tout texte du XVIIIème siècle n'est pas nécessairement une critique de l'absolutisme ou du fanatisme religieux, et qu'il faut se garder de faire de la connaissance des contextes autant de clés de lecture d'un extrait qu'il faut d'abord accueillir dans sa spécificité.

Le plan doit donc être le reflet d'une analyse littéraire préalable. C'est parce que le texte aura été travaillé en amont que le plan sera pertinent. Or bien souvent les axes semblent avoir été dégagés avant l'analyse du texte, et parfois même avant sa lecture.

En ce qui concerne l'explication linéaire, elle est trop souvent du mot à mot sans fil de lecture pertinent. Les candidats ont tendance à relire les phrases ou groupes de mots et à essayer d'en tirer une analyse – un peu mince en général – sans organisation précise. Un bon candidat, par exemple, a choisi d'analyser le sonnet XX des *Amours* de Ronsard. Après une introduction pertinente, il a proposé un projet de lecture par une question simple posée au texte : « Comment Ronsard évoque-t-il un amour inconditionnel pour Cassandre ? ». Ce candidat a structuré son explication autour de plusieurs entrées qu'il a développées en s'appuyant sur les procédés d'écriture et les relevés textuels : le lyrisme et l'expression du poète, la dimension mythologique du sonnet, la sensualité et la sublimation de la femme.

Conseils :

Le commentaire est d'abord une lecture personnelle, cultivée, intelligente. C'est ensuite le compte rendu sensible et construit d'un texte compris, des intentions d'un auteur et des effets produits sur le lecteur. Comme le montre la référence à Diderot ci-dessus, il faut comprendre avant d'interpréter, et l'on recommande de prendre le temps d'une lecture naïve avant de tenter d'exploiter des connaissances, et trop souvent des représentations schématiques des mouvements littéraires.

L'explication linéaire aide à repérer, analyser et regrouper les éléments qui fondent l'unité du texte. Elle dégage des "hypothèses de lecture" qui permettent l'élaboration du commentaire. Au cours de l'étude linéaire, on se rend progressivement compte que les observations successives ne sont pas indépendantes les unes des autres, et peu à peu apparaissent des centres d'intérêt dont chacun peut appeler plusieurs commentaires ponctuels.

En termes de préparation, rappelons qu'une culture littéraire se construit. Il est nécessaire de l'édifier autour des différents genres : poésie, roman, nouvelles, contes, théâtre, essai... Le candidat doit avoir en tête que chaque écriture a ses particularités et qu'elle est la signature propre à chaque auteur. Balzac n'écrit pas comme Eluard, et voilà ce qui fait la clé et l'intérêt d'un texte.

Le diagnostic établi à partir du choix des œuvres par les candidats montre cependant, cette année encore, qu'ils excluent majoritairement les œuvres les plus éloignées historiquement, et qu'ils pensent mieux maîtriser le roman que le théâtre ou la poésie. Il n'est évidemment pas acceptable qu'un enseignant de Français néglige des pans entiers de la littérature, ou se déclare démuni devant le vers, pourtant particulièrement classique, de Corneille. La candidature au concours doit pouvoir s'associer à une préparation personnelle, qui n'est d'ailleurs rien d'autre que le travail que l'on attend de tout professeur de Français : celui d'approfondir et de renouveler sa culture par des lectures régulières, ouvertes à tous les genres et à toutes les époques. L'essentiel n'est évidemment pas d'avoir tout lu – nul ne le peut – mais d'avoir fréquenté les différents genres et les différents siècles. A cette session comme aux sessions précédentes, la liste des œuvres proposées aux candidats (Ronsard, *Les Amours* ; Corneille, *Horace* ; Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves* ; La Fontaine, *Fables* ; Diderot, *Lettre sur les aveugles* ; Laclos, *Les Liaisons dangereuses* ; Hugo, *Feuillets d'automne* ; Balzac, *Le Père Goriot* ; Flaubert, *Trois contes* ; Anouilh, *Antigone* ; Eluard, *Derniers poèmes d'amour* ; Koltès, *Roberto Zucco*) fait appel à une diversité de genres et de siècles, et à nombre de classiques relevant d'une connaissance littéraire de base. Chacune des œuvres propose des entrées compatibles avec les objets d'étude du baccalauréat professionnel, et relève de la culture commune que l'enseignement français, à quelque niveau qu'il se situe, vise à faire partager à tous les élèves.

Au cours de cette session 2015, le jury a pu apprécier des exposés organisés, réussis et réellement littéraires. La lecture fine, intelligente et convaincante des textes a alors été valorisée.

## **II. L'exploitation pédagogique**

Il s'agit dans cette partie de l'épreuve de proposer un prolongement pédagogique en lien avec l'extrait étudié.

Le jury constate que les candidats ont une connaissance et plus encore une compréhension imprécises des programmes de Français en Lycée professionnel, ou au contraire les récitent sans apport de réflexion ni d'application concrète. On regrette bien souvent une exploitation succincte dans laquelle l'extrait s'inscrit avec plus ou moins de pertinence dans la séquence ou séance proposée. Parfois l'extrait est même oublié.

Certains candidats ont tendance à créer des raccourcis commodes mais sans pertinence : par exemple un extrait de roman sera forcément placé dans l'objet d'étude « Parcours de personnages », un texte du XVIII<sup>e</sup> siècle dans « Les philosophes des Lumières et le combat contre l'Injustice » ou encore une scène de théâtre dans « La parole en spectacle ». Cet automatisme n'est pas de bon aloi, quand ce sont les enjeux du texte qui permettent de décider s'il permet d'étudier tel ou tel objet d'étude.

Comme les programmes, les épreuves d'examens des élèves sont méconnues. L'écriture longue par exemple n'est pas comprise par la plupart des candidats. On ne peut se présenter comme professeur ou futur professeur en ignorant les épreuves auxquelles on se doit de préparer les élèves.

Des idées reçues perdurent concernant les élèves de Lycée professionnel, ce qui est déplacé et même inacceptable quand on se destine à y enseigner. Une candidate annonce une exploitation pédagogique en 2<sup>nde</sup> CAP, dans le chapitre « Se construire » : le but de la séquence est la rédaction d'un CV et de la lettre de motivation, elle indique que « Les élèves de CAP doivent apprendre comment on rédige un CV et une lettre de motivation pour leur stage ». S'il n'est pas question de négliger la possibilité d'articuler les activités de Français aux besoins des élèves dans leur formation professionnelle, une séquence d'enseignement ne peut se réduire à de tels objectifs. L'intérêt du programme n'a pas été saisi et suggère une vision pour le moins réductrice de l'enseignement du Français.

Conseils :

Il importe de se plonger dans les programmes et, pour les comprendre et en saisir les enjeux, de lire les ressources complémentaires. Une réflexion est nécessaire quant à leur mise en pratique, les manuels scolaires (qui ont des contraintes éditoriales et commerciales) n'étant jamais que des appuis à l'appareil didactique à mettre en place.

Une culture littéraire et artistique est nécessaire à la transmission. Tout texte, toute œuvre d'art peut être étudié(e) en classe quel que soit le niveau, il n'y a pas d'œuvres dédiées aux CAP ou aux Bac Pro, mais une adaptation à faire pour permettre à tous les élèves d'avoir accès à un patrimoine commun.

Une séquence doit s'appuyer sur une variété de supports mais aussi de démarches. L'écriture est trop souvent oubliée ou négligée. Ainsi par exemple l'écriture du portrait est-elle souvent citée, sans consignes précises. De multiples formes d'écriture d'invention existent, mais seules les lectures personnelles permettront d'étoffer les pratiques.

Enfin, un projet clair doit surplomber ou guider la séquence. Des questions simples peuvent aider le candidat : que vont apprendre mes élèves ? Dans quels buts ? À partir de quels supports ? Grâce à quelles démarches et quelles activités ?

### **L'entretien**

Qu'il concerne l'explication de texte ou la grammaire ou encore l'exploitation pédagogique, il faut rappeler que le but de l'entretien est de revenir sur l'analyse. Le candidat doit prendre en compte les sollicitations du jury. Les questions servent d'abord à préciser ou rectifier ce qui a été présenté. Elles n'ont jamais pour objectif de piéger le candidat.

En réponse aux questions du jury, rares sont les candidats qui revoient ou complètent leur analyse. Le positionnement est ici décisif : trop souvent, les candidats se crispent sur une erreur que le jury tente de corriger, ou néglige d'approfondir ce qui, dans le temps contraint de l'exposé, pourrait gagner encore en richesse et en pertinence. Les meilleurs entretiens furent ceux durant lesquels les candidats, se saisissant des propositions du jury, ont su préciser ou renouveler leur approche, en faisant montre d'une capacité d'écoute et de réactivité nécessaires à tout professeur.

Conseils :

La prise en compte des sollicitations du jury montre la capacité des candidats à réagir, à porter un regard réflexif et critique sur les analyses qu'ils ont proposées.

Le candidat doit entrer dans l'échange, posément, sans *a priori* ni soupçon de ce que l'intervention du jury dissimulerait une réponse toujours attendue, et montrer un esprit d'ouverture. Il ne doit pas s'enfermer dans ses certitudes.

## Valence Histoire - géographie :

Commentaire, analyse scientifique et utilisation pédagogique de documents se rapportant à l'histoire ou à la géographie en fonction d'un tirage au sort au moment de l'épreuve.

Rapport établi par Cyrille Larat, IEN Lettres-Histoire – Académie de Lille.

### **A la session 2015, le programme du CAPLP interne était**

#### **Histoire**

- La France de 1789 à nos jours
- L'Europe et la guerre au XX e siècle
- Histoire et fiction (nouveau thème)

#### **Géographie**

- Les mobilités humaines, étude géographique (nouveau thème)
- La France et ses territoires en Europe et dans le monde
- Représenter l'espace en géographie

***Ces questions évoluent à la session 2016 du concours. Le programme pour 2016 figure en dernière page de ce rapport. Les candidats retrouveront les bibliographies des questions communes aux CA-PLP Lettres-Histoire interne et externe dans le rapport du concours externe du CA-PLP Lettres-Histoire, partie histoire et géographie.***

### **LES MODALITÉS DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve d'admission porte soit sur l'histoire, soit sur la géographie en fonction d'un tirage au sort effectué par le jury.

Les sujets comportent deux documents portant sur une même question du programme du concours mais relevant de thématiques différentes. Les candidats sont invités à :

- présenter les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel ;
- choisir l'un des documents proposés et en faire l'analyse scientifique ;
- proposer une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de leur choix.

L'exposé du candidat est suivi d'un entretien avec le jury.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure ; coefficient 3.

### **REMARQUES DU JURY**

Les remarques qui suivent ont pour objectif d'aider les futurs candidat-e-s à se préparer à ces épreuves.

Elles sont issues des observations opérées par le jury lors de la session 2015 et reprennent bien souvent les constats effectués les années précédentes.

Les épreuves d'admission sont destinées à apprécier les connaissances scientifiques du candidat et son aptitude à les utiliser dans le cadre de l'enseignement en lycée professionnel. En conséquence, le candidat doit montrer qu'il possède des connaissances scientifiques et qu'il sait les exploiter de manière réfléchie. A travers la qualité de son expression orale, la clarté, la progression et l'organisation de son propos, le candidat manifeste ses qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques. Son attitude générale traduit sa capacité à représenter l'institution auprès des élèves et des partenaires de l'Ecole.

Le jury invite les candidats à consulter le portail national Histoire-géographie et éducation civique, les sites disciplinaires académiques et/ou universitaires, les rapports de jury du CAPLP interne des sessions précédentes ou du CAPLP externe. Ils y trouveront des références bibliographiques, des analyses et des conseils utiles pour la préparation des épreuves.

Lors de la session 2015, le jury a pu se féliciter de la grande qualité de certaines prestations, qu'il a justement valorisées. A contrario, le jury a parfois remarqué un écart important entre la qualité des dossiers présentés à l'épreuve d'admissibilité et celle de la prestation orale d'admission. Cet écart est le signe manifeste d'une préparation insuffisante de certains candidat-e-s aux épreuves du concours.

Aussi le jury propose-t-il quelques **orientations majeures** susceptibles de guider au mieux les candidats.

### ***Connaître et maîtriser les attendus de l'épreuve***

Comme chaque année, le jury déplore d'avoir eu à auditionner des candidats qui semblent méconnaître les attendus de l'épreuve orale du concours interne : certains confondent les épreuves orales du concours réservé avec celle du concours interne et exposent leur parcours personnel au jury, quand d'autres interrogent le jury sur les modalités de l'épreuve. Une grande partie des candidats ne présente pas d'exposé complet, en négligeant l'analyse scientifique des documents ou bien en évitant la mise en œuvre pédagogique. La majorité des candidats auditionnés n'utilisent pas les 30 minutes dont ils disposent et les exposés de moins de 15 minutes sont trop fréquents.

L'entretien a pour objectif d'amener le candidat à porter un regard réflexif sur son analyse scientifique ou sa proposition pédagogique pour les préciser, les approfondir ou les amender partiellement. Le questionnement du jury vise ainsi à s'assurer des capacités de raisonnement du candidat, de la solidité de ses connaissances scientifiques, de la qualité de la réflexion issue de son expérience professionnelle. Les qualités d'écoute du candidat, sa capacité à prendre en compte les questions du jury pour mettre son propos initial à distance, l'interroger et le nuancer ont été justement valorisées. D'une manière générale, le questionnement du jury, accessible et gradué, ne cherche pas à piéger le candidat.

### ***Présenter les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel***

Le jury rappelle que loin d'être une étape purement formelle de l'exposé du candidat, la présentation des documents révèle souvent le niveau de compréhension d'ensemble d'un sujet. Bien des candidats dissocient la présentation du corpus de l'analyse scientifique et de la proposition pédagogique ce qui traduit une méconnaissance des finalités de l'épreuve et rend la progression de leur exposé artificielle. D'autres ne parviennent pas à établir de liens entre les documents proposés faute de connaissances scientifiques suffisantes. A l'inverse, les prestations qui se démarquent sont celles qui, dès la présentation du corpus, ont soulevé une problématique servant de fil directeur dans une analyse d'ensemble liant les documents à des thématiques des programmes. Elles rendent compte d'une maîtrise scientifique des objets d'histoire ou de géographie à enseigner, d'une honnête réflexion didactique et pédagogique et traduit une réelle appropriation de la lettre et de l'esprit des programmes. Lorsque cette présentation se limite à la simple lecture des informations données à la première page du dossier, sans problématique ni piste de réflexion, sans aucune critique externe des documents, l'entrée dans l'exercice du commentaire témoigne alors de fragilités scientifiques et méthodologiques rarement démenties dans la suite de l'exposé.



## ***Le choix du document et son analyse scientifique***

Le commentaire scientifique d'un document est un exercice exigeant. Ce n'est pas une simple paraphrase du document ou du paratexte qui l'accompagne, voire un commentaire purement littéraire lorsqu'il s'agit d'un texte dont l'analyse doit justement se situer dans le champ scientifique de l'histoire ou de la géographie. La démarche d'analyse du document s'organise selon une problématique clairement identifiée, s'appuie sur des connaissances pour le replacer dans son/ses contexte(s), en éclairer le sens, en dégager la portée mais aussi les limites. Rien de tout cela n'est possible hors du substrat scientifique qui seul peut éclairer le sens du document à analyser.

L'analyse menée par les candidats reste trop souvent superficielle du fait de la faiblesse des connaissances, factuelles comme conceptuelles. Les éclairages historiographiques ou épistémologiques des documents restent trop rares. Les grands enjeux historiographiques, dans le sens de l'histoire des interprétations et des débats attachés à des objets historiques (histoire et mémoire, histoire des groupes sociaux, genre...) ou les évolutions épistémologiques de la géographie (mondialisation, développement durable,...) ses raisonnements (systémique et multiscalaire) doivent être connus ; ils relèvent de l'actualisation nécessaire des connaissances, constitutive du métier d'enseignant. Quant à la capacité de distanciation et de recul critique, qualité fondamentale de tout enseignant, elle reste malheureusement le fait d'une minorité de candidats. L'absence d'interrogation critique du document, notamment par rapport à la question des sources, de l'auteur, des contextes de sa production, n'est pas admissible pour des professeurs, quand elle est déjà un attendu de l'enseignement pour les élèves, et alors même que la nouvelle question « histoire et fiction » invite justement à une réflexion sur l'histoire, ses méthodes tout autant que son écriture. Cette question nouvelle, porteuse de renouvellements didactiques et historiographiques, n'a semble-t-il pas été travaillée sérieusement.

La maîtrise des savoirs scientifiques, une exigence réaffirmée.

Si quelques candidats ont montré des connaissances solides, la majorité s'en tient au mieux au contenu des manuels. Le jury a rencontré des candidats n'ayant que peu ou pas de connaissances sur les sujets qui leur étaient proposés, voire une méconnaissance totale des enjeux et des finalités disciplinaires. D'une manière générale, les candidats oublient trop souvent qu'un concours se prépare et qu'il y a un programme scientifique défini chaque année qui doit faire l'objet d'une indispensable appropriation.

Les attentes du jury portent sur la maîtrise des grandes notions qui structurent les programmes, en histoire et en géographie. L'analyse scientifique requiert la maîtrise de repères spatiaux et temporels, la connaissance des notions et l'usage d'un vocabulaire précis, pour nommer, situer dans le temps et dans l'espace les faits abordés. C'est aussi que la réflexion des candidats ne prend que rarement appui sur une réflexion épistémologique et historiographique actualisée. En géographie, par exemple, le déficit de grandes grilles de lecture du monde, géopolitique, géoéconomique et géoculturelle notamment, est trop souvent constaté chez beaucoup de candidats, tandis qu'en histoire, les questionnements sur la place du témoin, les enjeux de mémoire et leurs rapports avec l'histoire, ou la spécificité du travail de l'historien ne semblent pas connus. La référence fondée à des articles ou à des manuels universitaires récents, destinée à étayer la réflexion sur un aspect particulier d'un sujet a été systématiquement valorisée. A contrario, des références trop lointaines, contestées et contestables au plan scientifique ont été pénalisées, en ce qu'elles attestent des savoirs datés, non renouvelés voire anachroniques (par exemple avoir pour toute référence « *Paris et le désert français* » de JF Gravier, de 1947 pour aborder l'organisation du territoire français n'est pas admissible). Ces remarques renvoient à l'indispensable travail mêlant connaissance des grands enjeux et débats des disciplines et travail de l'historien et du géographe qui reste à entreprendre pour un trop grand nombre de candidats. On ne peut que renvoyer les candidats à la lecture de quelques ouvrages universitaires ou articles essentiels, parmi les références majeures qui figurent dans les bibliographies des questions au concours.

## ***L'exploitation pédagogique du document pour une classe, au choix du candidat***

Le concours interne s'adresse à des enseignants dotés d'une solide expérience professionnelle sur laquelle le jury attend qu'ils prennent appui pour proposer une réflexion didactique et pédagogique.

Ainsi attend-on d'abord des candidats qu'ils montrent une bonne compréhension des finalités de l'enseignement de l'histoire ou de la géographie, et qu'ils identifient, en dehors même de la stricte connaissance des programmes, les enjeux majeurs de cet enseignement dans une salle de classe. La proposition de l'exploitation pédagogique d'un document se fait en lien avec les finalités de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans la voie professionnelle.

Le document occupe une place centrale en histoire et en géographie, dans ce qui relève de la construction même de la recherche et du savoir comme dans leur enseignement. Tout candidat à un concours de recrutement de professeurs, en particulier à un concours interne, se doit de maîtriser une démarche d'analyse critique rigoureuse et appuyée sur des connaissances solides.

Les exposés non problématisés, limités à une lecture référentielle du document et qui ne s'attachent pas à la construction de son sens sont récurrents. Ce constat est d'autant plus fréquent que le document étudié peut donner l'illusion de l'objectivité : la légende d'une carte, le choix de son échelle, la projection utilisée, sont peu interrogés, la situation qu'elle représente peu mise à distance. La description par le candidat d'un document iconographique n'aboutit pas toujours à son analyse.

Un même support ne peut être utilisé de la même manière en histoire ou en français. On attend des candidats qu'ils soient capables d'explicitier les différences d'usage d'un témoignage par exemple en cours de français et en cours d'histoire. De même, un récit historique ne répond pas aux mêmes règles qu'un récit littéraire et les candidats doivent être capables de préciser ces différences, comme les passerelles possibles ou les croisements disciplinaires.

Les approches didactiques qui portent sur les modes d'appropriation des contenus et des raisonnements historiques ou géographiques par les élèves sont souvent négligées lors des oraux. Les mises en œuvres didactiques et pédagogiques, incluant des objectifs, une présentation de la situation d'apprentissage, une réflexion sur le travail des élèves, les productions attendues et l'évaluation doivent faire l'objet d'un travail d'approfondissement dans la préparation du concours. En effet, par crainte de prendre des risques ou par manque de réflexion, les candidats s'en tiennent le plus souvent à une proposition conformiste et inconsistante, souvent limitée à un prélèvement d'informations guidé par une série de questions. L'expression « exploitation pédagogique » est curieusement le plus souvent lue par les candidats comme synonyme de séquence. Son champ est cependant plus vaste et la réflexion des candidats peut aussi se placer à l'échelle du thème annuel qui permet de mieux élaborer une problématique ou à celle de la séance qui permet de mieux détailler les activités programmées.

Le document choisi est souvent évoqué de manière allusive dans le déroulé de la séquence de travail, son intérêt ou sa pertinence didactique rarement précisés. Utilisé comme prétexte au dialogue et à l'échange, il est davantage perçu comme illustration au propos magistral du professeur que comme vecteur de la construction d'un apprentissage chez les élèves, ce qui supposerait que soit clarifiée et présentée une situation d'apprentissage.

La présentation pédagogique est trop souvent floue, peu problématisée, le candidat se perd dans la description des séances et des activités et le jury peine à cerner les apprentissages escomptés pour les élèves. Quelques candidats insistent avec raison sur la mobilisation d'outils numériques au service des apprentissages. Le jury a valorisé ces propos lorsqu'ils précisaient les usages programmés de ces outils, et leur plus-value pédagogique. A contrario, il a jugé irrecevable sur le plan pédagogique leur simple mention présentée comme facilitant ou permettant du fait même de leur seule existence des acquis chez les élèves. Lors de l'entretien, le jury a ainsi engagé telle candidate mentionnant l'utilisation d'un tableau blanc interactif à approfondir sa réflexion : qui utilise ce tableau numérique ? La professeure ? L'élève ? A quelles fins ? Quelle est la plus-value pédagogique de cet outil ?

Très rares sont les candidats qui mettent l'accent sur les capacités pouvant être travaillées avec les élèves. En histoire, la capacité « raconter », pourtant centrale, n'est que très rarement évoquée. En ce qui concerne la géographie, on peut noter le faible nombre de propositions pédagogiques permettant de travailler le passage d'un langage à un autre : de la carte au croquis, du texte au schéma par exemple.

Un discours convenu sur l'hétérogénéité de la classe sert parfois d'excuse passe-partout à des candidats peu à même de présenter une proposition convaincante : un candidat peut à juste titre souligner l'hétérogénéité d'une classe dans laquelle il enseigne mais il doit alors expliquer au jury en quoi les dispositifs pédagogiques retenus permettent de la prendre en charge.

## **La connaissance et l'appropriation des programmes d'enseignement d'histoire-géographie**

La connaissance des programmes de baccalauréat professionnel, ou de CAP, est très souvent défaillante. La lettre des programmes mais surtout leur esprit sont dans l'ensemble peu maîtrisés, quand le jury attendrait une approche distanciée et critique et non pas une approche superficielle de leurs contenus, vus comme une simple suite de sujets ou de situations étudiées les unes après les autres. L'articulation des programmes de baccalauréat professionnel avec ceux de CAP, leur cohérence interne, le thème annuel qui donne du sens à l'enseignement de l'année et permet une féconde problématisation des sujets d'étude sont négligés. Parfois, situation et sujet d'étude sont confondus alors qu'il est attendu d'un candidat à un concours interne la pleine compréhension de la différence entre les deux termes, puisqu'ils sont les éléments structurants des programmes d'enseignement.

On ne peut que conseiller aux candidats de se référer au texte même des programmes et aux ressources de la voie professionnelle du lycée qui permettent d'identifier les sujets d'étude comme question obligatoire et les situations comme démarche d'enseignement qui par leur sens concret ou singulier permettent d'éclairer certains aspects de la question précédant une mise en perspective ou une généralisation. La démarche inductive, l'approche par des objets concrets méritaient d'être davantage soulignées et interrogées. Le jury a ainsi sanctionné les propositions didactiques réduisant un sujet d'étude à une succession de situations dont on ne sait ce qui les relie. Les intitulés des programmes sont parfois interprétés : ainsi « La République et le fait religieux depuis 1880 » devient « Le fait religieux », « Les femmes dans la société française de la Belle Epoque à nos jours » devient « Les femmes de la Belle Epoque à nos jours », gommant ainsi ce qu'a de spécifique l'histoire des femmes en France. Le jury attend pourtant un minimum de précision dans les intitulés cités ; tout ne se vaut pas et l'à-peu-près n'est pas acceptable dans un concours de recrutement d'enseignants et *a fortiori* devant des élèves.

On ne répètera jamais assez que les candidats doivent mener un travail de fond sur les programmes d'enseignement, les analyser, lire les ressources qui les accompagnent. Ces ressources constituent une référence indispensable pour la mise en œuvre du professeur, dans l'exercice quotidien de son métier. La préparation au concours doit également amener les candidats à réfléchir à la nature des savoirs universitaires et des savoirs scolaires, et à la relation qu'ils entretiennent entre eux, comme leurs rapports avec la société dans laquelle ils sont produits. La préparation du concours doit aussi être propice à une réflexion sur la cohérence des programmes d'enseignement, comme par exemple l'articulation entre thème annuel, sujets d'étude et situations, qui renvoient à une diversité d'approches pédagogiques qui doivent être connues et maîtrisées à travers l'exercice quotidien du métier, dans le cadre d'une approche réflexive des pratiques professionnelles, aux différents niveaux d'enseignement auxquels les candidats exercent ou seront amenés à exercer. Une simple connaissance littérale des programmes ne peut suffire. Cette remarque vaut pour les évaluations certificatives : les modalités du CCF, l'organisation et le contenu des épreuves du BEP et du baccalauréat doivent être maîtrisés dans le cadre d'un concours interne.

Enfin, quelques candidats évoquent l'Histoire des arts. Toutefois, l'entretien révèle très souvent que ces mêmes candidats ne connaissent ni les programmes ni les modalités de mise en œuvre de cet enseignement. Le même constat peut être fait pour l'éducation civique.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de travailler à l'acquisition d'une culture professionnelle, la seule à même d'assurer au fil des ans les ressources et les compétences nécessaires au renouvellement d'un enseignement et des pratiques du professeur.

### **Quelques exemples de sujets lors de la session 2015.**

## ÉPREUVE D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

### 01

- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.
- 

#### Documents

**Document 1** : Les principales routes de l'immigration clandestine

Thomas Loubière

[www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) (page consultée le 12 décembre 2014)

**Document 2** : « Toujours plus de murs dans un monde « sans frontières »,

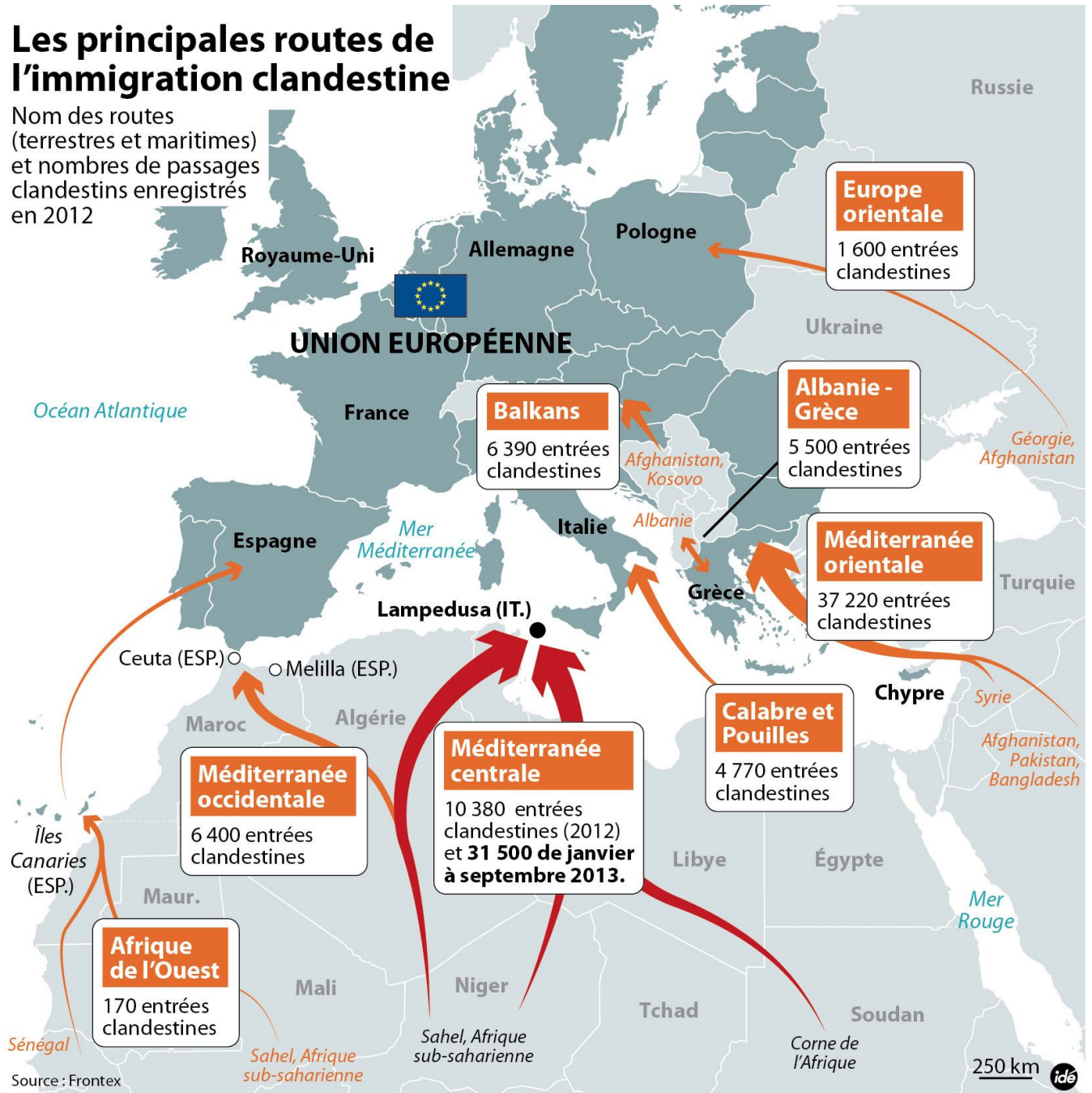
in « L'Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européennes », Migreurop, observatoire des frontières, 2ème édition 2012.

[www.migreurop.org](http://www.migreurop.org) (page consultée le 6 janvier 2015)

## Document 1 :

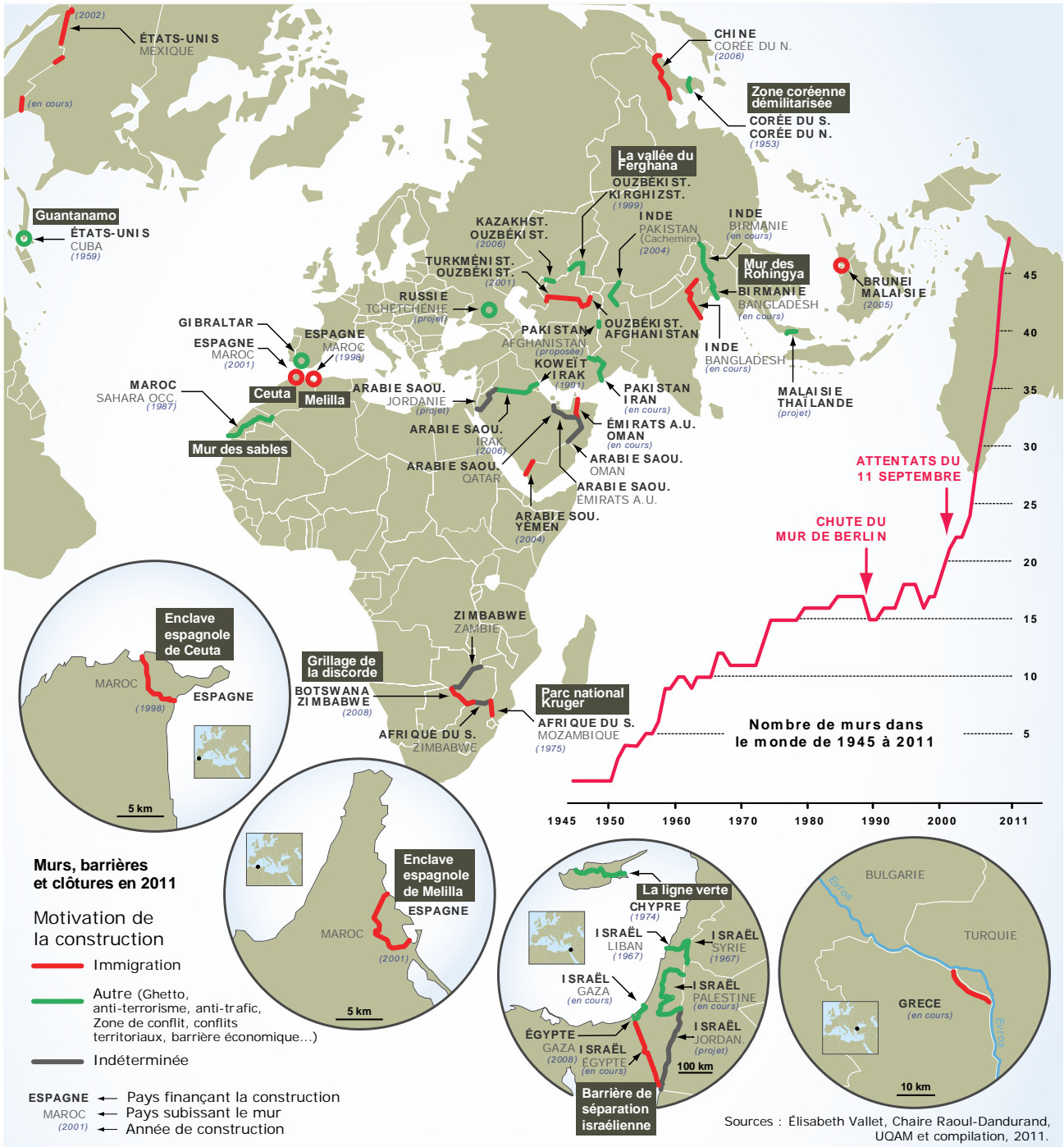
## Les principales routes de l'immigration clandestine

Nom des routes (terrestres et maritimes) et nombres de passages clandestins enregistrés en 2012



**Document 2 :**

**Toujours plus de murs dans un « monde sans frontières »**



© Migreurop (2012) *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires européenne*, Paris, Armand Colin, 144 p. Carte réalisée par Nicolas Lambert.

## ÉPREUVE D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

### 01

- Vous présenterez les documents en les rattachant aux programmes d'histoire ou de géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez l'analyse scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

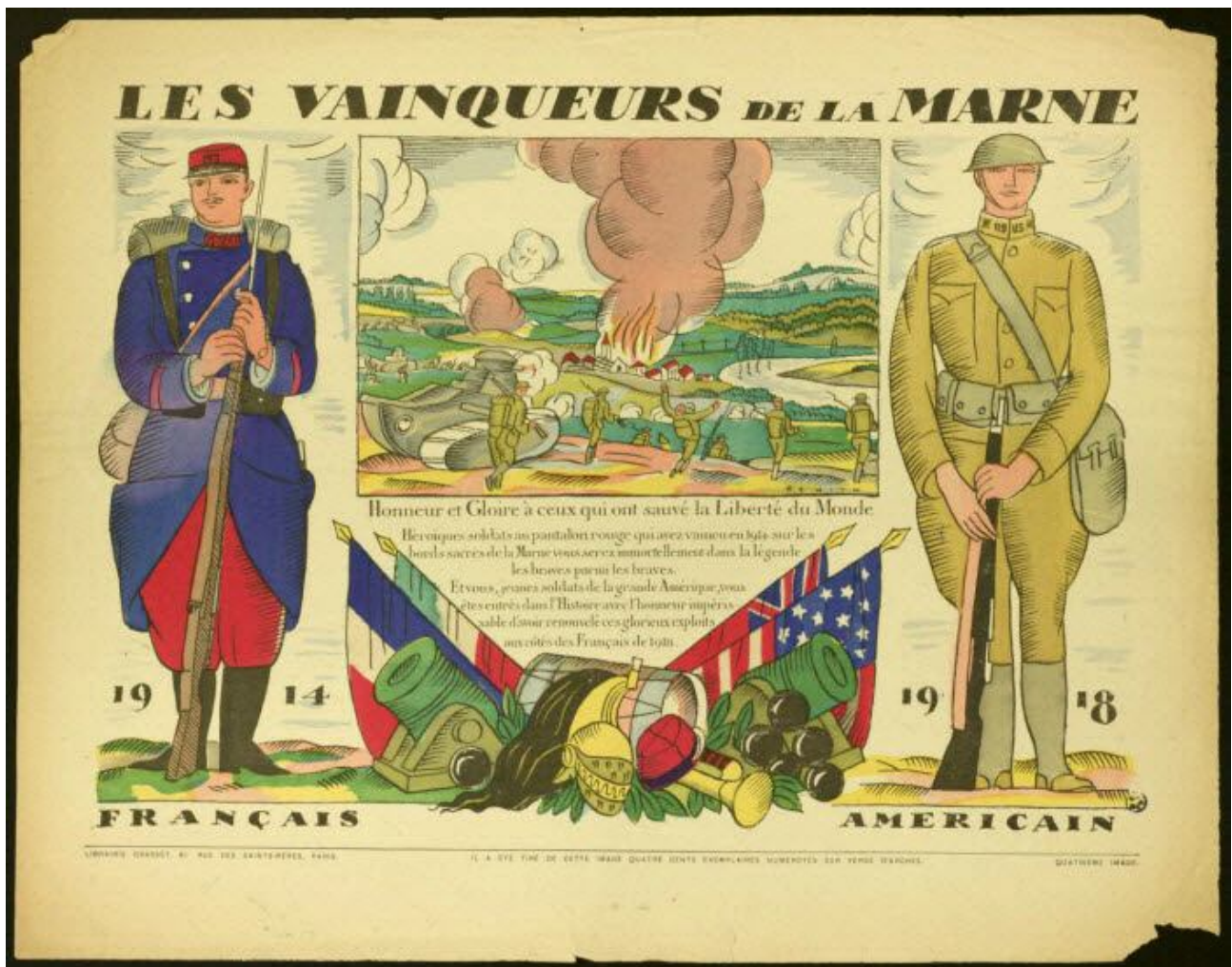
### Documents

**Document 1** : « Les vainqueurs de la Marne », auteur anonyme, estampe sur papier, après 1918, dimensions 36,8 x 41 cm, MuCEM, Marseille.

Site du MUCEM (page consultée le 30 décembre 2014)

**Document 2** : Extraits de Jean Echenoz, *14*, Les Editions de Minuit, Paris, 2012.

Chapitre 10, page 74 – page 79.

Document 1 :Transcription du texte :

- Au centre du document :
- « Honneur et Gloire à ceux qui ont sauvé la Liberté du Monde
- Héroïques soldats au pantalon rouge qui avez vaincu en 1914 sur les bords sacrés de la Marne vous serez immortellement dans la légende les braves parmi les braves. Et vous, jeunes soldats de la grande Amérique, vous êtes entrés dans l'Histoire avec l'honneur impérissable d'avoir renouvelé ces glorieux exploits aux côtés des Français de 1918."

En pied de page :

- « Librairie Grasset, 61 Rue des Saints Pères, Paris.
- Il a été tiré de cette image quatre cents exemplaires numérotés sur vergé d'arches.
- Quatrième image."



**Document 2 :**

Dès le début de la matinée, ce jour-là, un bombardement très brutal a commencé : l'ennemi a d'abord envoyé des obus de gros calibre exclusivement, 170 et 245 bien ajustés qui labouraient les lignes en profondeur, créant des éboulements pour ensevelir les hommes valides et les blessés, vite étouffés sous les avalanches de terre. Anthime a manqué de rester dans un trou qui s'effondrait après la chute d'une bombe, échappant à des centaines de balles à moins d'un mètre de lui, à des dizaines d'obus dans un rayon de cinquante. Tressautant sans méthode sous la grêle, il a vu un instant sa fin quand un percutant est tombé encore plus près de lui, dans une brèche de tranchée comblée par des sacs à terre dont un, éventré puis projeté par l'impact, l'a presque assommé tout en le protégeant par chance des éclats. C'est le moment qu'a choisi l'infanterie adverse, profitant du désordre, de l'affolement général et du sens dessus dessous du réseau, pour attaquer en masse, terrifiant d'un seul coup l'ensemble de la troupe dans laquelle une panique s'est produite : tout le monde s'est enfui vers l'arrière en hurlant que les Boches arrivaient.

Se traînant à plat ventre vers le premier abri venu, Anthime et Bossis sont parvenus à se dissimuler sous une sape à quelques mètres sous terre, et c'est alors qu'aux balles et aux obus se sont adjoints les gaz : toute sorte de gaz aveuglants, vésicants, asphyxiants, sternutatoires ou lacrymogènes que diffusait très libéralement l'ennemi à l'aide de bonbonnes ou d'obus spéciaux, par nappes successives et dans le sens du vent. Dès la première odeur de chlore, Anthime a mis son bandeau protecteur et convaincu Bossis par gestes de quitter la sape pour sortir en plein air : s'ils y étaient exposés aux projectiles, ils pouvaient au moins se soustraire à ces vapeurs fort lourdes et plus insidieusement tueuses encore, qui s'accumulaient et séjournaient longtemps au fond des trous, des tranchées, des boyaux après le passage de leur nuage.

[...]

Et dès le lendemain matin ça n'a plus eu de cesse encore, dans le perpétuel tonnerre polyphonique sous le grand froid confirmé. Canon tonnante en basse continue, obus fusants et percutants de tous calibres, balles qui sifflent, claquent, soupirent ou miaulent selon leur trajectoire, mitrailleuses, grenades et lance-flammes, la menace est partout : d'en haut sous les avions et les tirs d'obusiers, d'en face avec l'artillerie adverse et même d'en bas quand, croyant profiter d'un moment d'accalmie au fond de la tranchée où l'on tente de dormir, on entend l'ennemi piocher sourdement au-dessous de soi-même, creusant des tunnels où il va disposer des mines afin de l'anéantir, et soi-même avec.

On s'accroche à son fusil, à son couteau dont le métal oxydé, terni, bruni par les gaz ne luit plus qu'à peine sous l'éclat gelé des fusées éclairantes, dans l'air empesté par les chevaux décomposés, la putréfaction des hommes tombés puis, du côté de ceux qui tiennent encore à peu près droit dans la boue, l'odeur de leur urine et de leur merde et de leur sueur, de leur crasse et de leur vomit, sans parler de cet effluve envahissant de rance, de moisi, de vieux, alors qu'on est en principe à l'air libre sur le front. Mais non : cela sent le renfermé jusque sur sa personne et en elle-même, à l'intérieur de soi, derrière les réseaux de barbelés crochés de cadavres pourrissants et désarticulés qui servent parfois aux sapeurs à fixer les fils du téléphone – cela n'étant pas une tâche facile, les sapeurs transpirent de fatigue et de peur, ôtent leur capote pour travailler plus aisément, la suspendent à un bras qui, saillant du sol retourné, leur tient lieu de portemanteau.

Tout cela ayant été décrit mille fois, peut-être n'est-il pas la peine de s'attarder encore sur cet opéra sordide et puant. Peut-être n'est-il d'ailleurs pas bien utile non plus, ni très pertinent, de comparer la guerre à un opéra, d'autant moins quand on n'aime pas tellement l'opéra, même si comme lui c'est grandiose, emphatique, excessif, plein de longueurs pénibles, comme lui cela fait beaucoup de bruit et souvent, à la longue, c'est assez ennuyeux.